



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

environnement

Question écrite n° 66342

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la mise en place d'un marché financier expérimental, visant à valoriser le stockage de carbone dans les produits en bois, annoncée par le Président de la République lors de son discours le 19 mai 2009 à Urmatt sur le développement de la filière bois en France. Il souhaiterait connaître l'état d'avancement de la mise en place dudit marché financier ainsi qu'un premier bilan.

Texte de la réponse

Lors de son discours sur le développement de la filière bois à Urmatt en mai 2009, le Président de la République a annoncé, sur la base d'une proposition du rapport Puech, la mise en place d'un mécanisme expérimental visant à valoriser le carbone stocké dans les produits bois. Dans ce cadre, un mécanisme de crédits « bois » est actuellement à l'étude au niveau interministériel. Il consisterait à soumettre les maîtres d'ouvrage de la construction neuve à un objectif cible d'incorporation de bois, au-delà du taux réglementaire. En cas de non-atteinte de cet objectif cible, les maîtres d'ouvrage concernés devraient compenser leur déficit de bois incorporé soit en achetant le volume correspondant de crédits « bois » auprès de maîtres d'ouvrage disposant d'un surplus de crédits « bois », soit auprès de propriétaires forestiers qui pourraient également disposer de crédits. Les principes du dispositif ont été fixés ; il convient à présent d'approfondir l'analyse de sa faisabilité, notamment en ce qui concerne l'association de la filière forêt-bois et sa compatibilité avec le droit communautaire. Les professionnels des secteurs de la construction neuve et de la filière bois seront associés aux réflexions dès que les modalités de mise en oeuvre du mécanisme auront été précisées.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66342

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11885

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4711